

## Cahier des charges Pole France Softball – Programme d'excellence

### Cahier des charges Pôle France Softball

#### **PREAMBULE**

Le Pôle France Softball relève de la Fédération Française de Baseball, Softball, Baseball5.

La labellisation d'une telle structure de formation ne peut être accordée que si son fonctionnement est en adéquation avec le cahier des charges de référence en fonction des visites et bilan annuel par l'ANS et la MRP

Ce cadre de fonctionnement doit imposer une recherche de perfectionnement et d'optimisation de la formation du softball français fédéral en direction d'un public spécifique. Ceci dans le respect des valeurs spécifiques à nos sports, c'est-à-dire en concevant tout en même temps, une formation, scolaire et une formation sportive.

L'éthique sportive nous conduit donc à défendre l'idée de cette double qualification du sportif

- Pour préparer la personne au Softball à pratiquer à son plus haut niveau
- D'évoluer dans un double projet au plus haut niveau en lien avec une équipe D1 lors de son parcours en Pole France.
- D'évoluer au sein des collectifs 18U/22U/Senior
- A l'issue de sa formation au Pôle France, rejoindre le plus haut niveau possible ; Club D1, Club étranger, le système universitaire USA, le système professionnel USA, toujours en lien avec les échéances internationales à venir et les sélections France.

ITEMS	Indicateurs observables Pôle France Softball
<p><b>Objectif général :</b></p> <p>Préparation aux compétitions de référence national, voire international</p> <p>Professionaliser et structurer l'encadrement des Clubs HN.</p> <p>Permettre un maillage territorial plus important de la quantité et qualité d'entraînements et des aménagements scolaires/universitaires voire professionnels.</p>	<p>Former les meilleurs joueuses 16U/22U françaises à la performance :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- par l'accès aux clubs de niveau national</li><li>- par la sélection dans les équipes participant à des compétitions de référence (niveau national ou international)</li></ul> <p>Préparer les meilleurs athlètes de la structure vers les Clubs D1, universitaires, système professionnel</p> <p>Optimiser double projet scolaire en lien avec la pratique de haut niveau. Leur apporter une formation dans l'encadrement sportif (passation de diplômes fédéraux, scorage, arbitrage)</p> <p>Offrir une pratique intense avec une structure proposant un volume et une qualité d'entraînement optimum.</p>

ITEMS	Indicateurs observables Pôle France Softball
<p><b>Les conditions d'hébergement, de restauration et de vie quotidienne des jeunes sportifs en formation</b></p>	<p>Obligation d'internat (avec externat possible) pour le Pôle France en lien avec un établissement comme un CREPS proposant le suivi quotidien de l'athlète comme le suivi scolaire, médical, l'internat et une restauration adéquate.</p>
<p><b>L'objectif de formation sportive poursuivi par la structure :</b> Les objectifs spécifiques sont les suivants :</p> <p>Définir les objectifs et mettre en œuvre les méthodes et les contenus d'entraînement pédagogique. Orienter prioritairement la programmation sur le développement <u>individuel du licencié(e)</u>, en prenant en compte l'ensemble de ses ressources</p> <p>Permettre un maximum de rencontres sportives en plus du Championnat de France avec le collectif Pôle France</p> <p>Suivi de la saison sportive de l'athlète et accompagnement constant dans la performance</p> <p>Apporter des éléments clefs dans la préparation mentale dans les contenus d'entraînement du Pôle France.</p>	<p><b>Contenus d'enseignements prioritaires :</b> Les secteurs prioritaires dans l'objectif de développement individuel du licencié(e) sont les suivants :</p> <p><b>Secteur de la préparation physique :</b> La préparation physique doit comprendre en moyenne sur une semaine : Trois séances de musculation en respectant des cycles de post saison, pré-saison et durant la saison. Travailler le plus tôt possible le poste de lanceuses en plus d'une position défensive. Une séance de vitesse ou d'agilité. Une à deux séances énergétiques en fonction des périodes de post-saison, pré- saison ou durant la saison sportive. A titre d'illustration, cela peut correspondre à 6 à 8 séances de 45 minutes chacune. Ce travail doit être annualisé, regroupé sous forme de cycles.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place pendant la pleine saison nationale et internationale de séance de récupération (bain froid, sauna)</li> </ul> <p><b>Secteur du jeu (3 axes de travail prioritaires) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travail de profilage de la sportive Accompagner la sportive dans le profilage proposé par la DTN, en fonction de l'âge, avec le suivi régulier physique de ses capacités. Effectuer et communiquer en 2 temps (Octobre/Février) les tests du profilage à la DTN.</li> <li>- Travail technique par poste Les contenus d'enseignements programmés doivent comporter une formation technique individuelle spécialisée selon les postes occupés. Pour certains de ces postes, le développement de la capacité à définir des choix stratégiques doit être réalisé. L'enseignement doit comporter des contenus visant à optimiser la technique individuelle dans le domaine de la recherche de la maîtrise du mouvement adéquate pour performer. Le partage et l'analyse vidéo doit être un outil utilisé et suivi dans le cadre du perfectionnement technique en attaque comme en défense.</li> <li>- Connaissance du jeu/Aspect tactique Les mises en situations pédagogiques doivent permettre d'apprendre et de comprendre les aspects tactiques de jeu. L'organisation des couvertures, des organisations relais, des défenses de bunts et des situations 1&amp;3 doivent être planifiées en fonction de la période d'apprentissage.</li> </ul>

ITEMS	Indicateurs observables Pôle France Softball
<b>Le public concerné</b>	<p>Joueuses de 14 à 19 ans à potentiel équipes de France 15U,18U et 23U.</p> <p>15 à 25 stagiaires</p> <p>Stage de sélection de 3 jours organisé pour permettre une immersion des athlètes (vie en internat, tests physiques, test terrain, entretiens individuels) – S’en suit la validation par la DTN suite à la commission de sélection FFBS à travers le PSQS.</p>
<b>Effectif minimal et maximal</b>	<p>L’effectif d’un Pôle France est fixé comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-8 sportives au minimum</li> <li>- 15 sportives au maximum</li> </ul>
<b>L’effectif et les qualifications requises pour l’encadrement sportif</b>	<p><b>-Encadrement administratif</b></p> <p><b>Une responsable du Pôle France</b> est nommément désignée par le DTN. Elle est l’interlocutrice de la FFBS et de la DTN pour toutes les questions concernant le Pôle et son fonctionnement.</p> <p><b>-Encadrement sportif</b></p> <p><b>Le responsable du Pôle France est aussi coordinateur du Pôle France</b> en tant que membre de la DTN est nommément désigné. Il doit être Cadre d’État ou salarié FFBS, titulaire du Diplôme d’État de la Jeunesse, de l’Éducation Populaire et du Sport (DEJEPS), mention Baseball-Softball (Diplôme de niveau 3) ou équivalent.</p> <p><b>1 entraîneur spécifique assiste le coordinateur sportif.</b> Il peut être consultant ou salarié, titulaire d’un Brevet Professionnel ou Diplôme d’État de la Jeunesse, de l’Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS ou DEJEPS), (Diplôme de niveau 3) ou équivalent.</p> <p><b>D’autres intervenants consultants</b> peuvent être sollicité comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-un préparateur physique</li> <li>-un entraîneur spécialiste d’un poste</li> </ul> <p><b>- Encadrement scolaire</b></p> <p>L’établissement en charge de la vie quotidienne de l’athlète a la charge d’accompagner le coordinateur du Pôle dans le suivi scolaire des jeunes. Tutorat et études du soir sont nécessaires.</p> <p><b>-Encadrement médical</b></p> <p>Le Pôle France doit être en lien avec un service médical du CREPS dédié à la structure pour le suivi médical et les soins de rééducation. Le coordinateur de la structure est en relation avec la DTN et le médecin fédérale afin de suivre et d’analyser les informations liées au suivi réglementaire des athlètes en structure.</p> <p>100% de suivi médical réglementaire est nécessaire dans le Pôle France avec 2 visites obligatoires pour les mineurs.</p>
<b>Le volume horaire hebdomadaire d’entraînement</b>	<p>38 semaines par an entre septembre et juillet en fonction du rythme scolaire.</p> <p>16 à 20 heures par semaine.</p> <p>1 à 2 entraînements par jour</p> <p>Séances collectives et individualisées.</p> <p>Mise en place d’un programme d’entraînement annuel comprenant la période hivernale, la période précompétitive et la période de compétition validé par la DTN.</p>

ITEMS	Indicateurs observables Pôle France Softball
<p><b>Le volume horaire hebdomadaire d'entraînement</b></p>	<p>38 semaines par an entre septembre et juillet en fonction du rythme scolaire.</p> <p>16 à 20 heures par semaine.</p> <p>1 à 2 entraînements par jour</p> <p>Séances collectives et individualisées.</p> <p>Mise en place d'un programme d'entraînement annuel comprenant la période hivernale, la période précompétitive et la période de compétition validé par la DTN.</p>
<p><b>Les installations, les équipements et le matériel nécessaires à la formation sportive</b></p>	<p>Un terrain spécifique aux normes internationales accessible pour les athlètes du lieu d'hébergement et de la scolarité.</p> <p>Équipements spécifiques autour du terrain :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Minimum d'une cage de frappe sécurisée</li> <li>Minimum 3 écrans de lancer en bon état</li> <li>Minimum de 10*12 balles bon état sur l'année sportive</li> <li>Minimum de 8 battes</li> <li>Minimum de 2 tenues de catch</li> <li>Minimum 6 casques de frappe</li> <li>Prévoir des bases en bon état</li> <li>Prévoir un état du terrain correct</li> </ul> <p>Petit matériel pédagogique: (plots, balises, tees, échelles rythme, petites haies, élastiques, petits poids).</p> <p>Utilisation de la vidéo comme support d'entraînement.</p> <p>Salle de musculation et gymnase à disposition au CREPS en fonction des besoins soulevés par l'encadrement.</p> <p>Un vestiaire chauffé et équipé de douches chaudes dans le CREPS et à proximité du terrain.</p> <p>Salle de réunion accessible au CREPS avec matériel pédagogique d'appoint.</p> <p>Avoir une unité de récupération en lien avec le service médical disponible au retour des compétitions nationales et internationales.</p>
<p><b>Formation scolaire accessible aux jeunes ainsi que les aménagements et les aides devant être prévus</b></p>	<p>Le conventionnement avec le Rectorat est nécessaire pour répondre aux aménagements horaires correspondant au volume et horaires d'entraînement souhaitée.</p> <p>L'établissement scolaire support permet aux sportifs de bénéficier d'un soutien et accompagnement en rapport avec les objectifs scolaires souhaités.</p> <p>Un tutorat et des études au CREPS doivent être proposé pour faciliter la réussite scolaire.</p>

ITEMS	Indicateurs observables Pôle France Softball
<p><b>Mise en œuvre du double projet</b></p>	<p>Les sportives jouent dans leur club et participent aux matchs de l'équipe de France de leur catégorie lorsqu'elles sont sélectionnées. Le coordinateur de Pôle est en lien constant avec les personnes ressources de l'établissement CREPS pour s'assurer du bien-être de la vie quotidienne et du suivi scolaire des sportives dans leur double projet.</p> <p>Fixer des objectifs à courts et moyen terme pour les jeunes sur la réussite de ce double projet.</p> <p>Plusieurs réunions individuelles sont nécessaires pour faire le point sur le double projet et les objectifs atteints ou à atteindre.</p> <p>Les bilans d'entretiens sont à communiquer dans les bilans des structures.</p>
<p><b>Programme de formation fédérale</b></p>	<p>Proposer un minimum de formation fédérale aux sportives du Pôle France en lien avec l'INFBS et les formations déjà effectuées en Pôle Espoir.</p> <p>Au minimum :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-une formation d'officiel (jeune arbitre ou scorage)</li> <li>-une formation d'animateur ou d'entraîneur</li> </ul>
<p><b>Fonctionnement, Budget</b></p>	<p>Financement CO et fonds propres de la FFBS</p> <p>Participation des familles sur les pensions internat, restauration et le suivi scolaire.</p> <p>Partenariat CREPS sur des tarifications négociées pour des actions de promotion, de stages et projets sportifs.</p> <p>Frais de pôles et modalités de prises en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Famille</li> <li>- FFBS</li> <li>- ANS</li> </ul>
<p><b>La nature et les modalités de la surveillance médicale réglementaire conformément à l'article L. 231-6 du Code du sport</b></p>	<p>Chaque SHN mineur doit effectuer 2 visites SMR, avec la première entre janvier et mars et la deuxième entre avril et juin de chaque année.</p> <p>Chaque SHN majeur doit effectuer 1 visite SMR dans les 3 mois de la parution des listes en janvier de chaque année et avant le début de saison sportive.</p> <p>Il est de la responsabilité du coordinateur du Pôle France de prendre les RDV du SMR pour l'année en cours avant les dates prévues par la commission médicale.</p> <p>Toutes les modalités SMR se trouvent dans le règlement médical FFBS et à disposition sur le site FFBS ou auprès de la DTN.</p> <p>Toutes les procédures SMR se retrouvent sur le site FFBS : <a href="https://ffbs.fr/listes-ministerielles/">https://ffbs.fr/listes-ministerielles/</a> avec les tutoriels pour Askamon et N2F.</p> <p>Objectif : 100% de suivi réglementaire médical</p>

ITEMS	Indicateurs observables Pole France Softball
<b>Indicateurs de résultats :</b> <b>Niveau de recrutement des sportifs</b>	Suivi et accompagnement du projet 18U, 22U et senior softball. Intégration dans les meilleurs clubs français. Intégration en université US Intégration dans le système professionnel. Performer en Équipe de France
<b>Niveau du sportif attendu à l'issue de la formation sportive au sein du Pôle France</b>	Statistiques Offensives et/ou défensives en Championnat D1 significatives d'une performance régulière. Performer en Équipe de France de Relève et senior
<b>Niveau scolaire attendu à l'issue de la formation sportive</b>	Obtention du baccalauréat au sein de l'établissement. Proposition post-bac en partenaire d'entraînement pour suivre le double projet sportif/universitaire si nécessaire.
<b>Condition de maintien en structure</b>	Sélectionnable en EDF 18U/22U Implication et progression significative durant l'année en cours Comportement irréprochable au sein du CREPS. Respect de la convention Pôle/Athlète/Club Projet personnel en cohérence avec les projections du staff Bon dossier scolaire
<b>Indicateurs de performance du Pôle</b>	Sélection en EDF 18U/22U/Senior % d'athlètes formés au pôle France et poursuivant leur projet post bac en lien avec le parcours de l'athlète (université, contrat pro, ALB, Clubs D1) Statistiques Offensives et/ou défensives en Championnat significatives d'une performance régulière. Sélection en Équipe de France de Relève et Senior

### Les modalités de formation sportive et citoyenne

Chaque structure doit prévoir dans son fonctionnement des actions ou des réunions relatives à la formation citoyenne. Conformément à l'article D.221-27 du code du sport, le contenu de la formation sportive et citoyenne porte sur :

- Les valeurs de la République ;
- Les valeurs de l'Olympisme ;
- L'éthique dans le sport ;
- Le cadre juridique et économique applicable au sportif.

La DTN veillera à ce que le contenu de cette formation soit accessible et adapté aux différents publics auxquels elle est destinée.

### Les indicateurs de performance des structures

- Reconnaissance institutionnelle des DRAJES et Conseils Régionaux ou toutes autres institutions territorial.
- Nombre de joueuses détectées.
- Nombre de joueuses sélectionnées en Équipe de France jeune / nombre joueurs participant aux stages de présélection des EDF.
- Obtention de résultats sur les compétitions de référence (cf PPF).
- Nombre d'actions d'échanges entre les structures Pôle Espoir.
- Augmentation des podiums chez les jeunes 15U/18U/23U.
- Augmentation des Clubs labellisés en ALB et ALS.
- Mobilisation du réseau des clubs de Division 1/Division 2 de Baseball et Softball.
- Nombre d'actions d'information auprès des athlètes et des familles.
- Exemplarité du SHN dans les structures dans l'action citoyenne
- nombre d'actions/informations sur la prévention et la lutte contre le dopage et les actions de prévention sur les conduites déviantes.
- 100 % des joueurs suivis dans le cadre du suivi médical réglementaire (SMR).
- Nombre de journées de formation dans le cadre de la mise en œuvre de la formation continue des techniciens du PPF.
- Nombre d'actions et ampleur de la portée internationale principalement dans l'accueil de tournoi ou de délégation étrangère dans les structures.